

Conseil Municipal du 30 janvier 2023

à 18h00

N°ordre 3  
N° identifiant 2022-0341

Titre Prendre acte - Présentation du rapport Développement durable ville 2022

Rapporteur(s) M. Théo SAGET  
Date de la convocation 24/01/2023

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY  
Secrétaire(s) de séance Vincent GATEL

PJ.  
Rapport 2022 Développement durable

Membres en exercice 53  
Quorum 27

Présents	43	<p>Mme Léonore MONCOND'HUY - <b>Maire</b>  M. Stéphane ALLOUCH - Mme Élodie BONNAFOUS - Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN -  Mme Ombelyne DAGICOUR - M. Vincent GATEL - M. Amir MISTRIH - Mme Élisabeth  NAVEAU DIOP - Mme Hélène PAUMIER - M. Kentin PLINGUET - M. Charles  REVERCHON-BILLOT - Mme Julie REYNARD - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M.  Robert ROCHAUD <b>Adjoints</b>  M. Frankie ANGEBAULT - Mme Samira BARRO-KONATÉ - Mme Béatrice BEJANIN - M.  Bastien BERNELA - Mme Alexandra BESNARD - M. François BLANCHARD - M. Aurélien  BOURDIER - M. Anthony BROTTIER - Mme Isabelle CHÉDANEAU - M. Alain CLAEYS - M.  Didier DARGÈRE - Mme Laurence DAURY REIG - Mme Agnès DIONÉ - Mme Alexandra  DUVAL - Mme Julie FONTAINE - M. Aloïs GABORIT - Mme Carine GILLES - M. Abderrazak  HALLOUMI - Mme Monique HERNANDEZ - M. Didier LONGUEVILLE - Mme Myriam  MARCIL - M. Christian MICHOT - M. Pierre NÉNEZ - Mme Chantal NOCQUET - M. Pierre  RIGOLLET - M. Pierre-Étienne ROUET - M. Théo SAGET - Mme Sylvie SAP - Mme Claude  THIBAUT <b>Conseillers municipaux</b></p>
----------	----	--

Absents	0	
---------	---	--

Mandats	10	Mandants	Mandataires
		M. Jean-Louis FOURCAUD	M. Robert ROCHAUD
		M. Bouziane FOURKA	M. Aurélien BOURDIER
		M. Laurent LUCAUD	Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN
		Mme Solange LAOUDJAMAÏ	M. Anthony BROTTIER
		M. Maxime PÉDEBOSCQ	M. Vincent GATEL
		Mme Lucile VALLET	M. François BLANCHARD
		Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER	Mme Élodie BONNAFOUS
		Mme Clémence POURROY	M. Charles REVERCHON-BILLOT
		Mme Lisa BELLUCO	M. Didier DARGÈRE
M. Rafael DOS SANTOS CRUZ	Mme Julie FONTAINE		

Observations	<p>L'ordre de passage des délibérations est le suivant : de la n° 1 à 29.</p> <p>Retour de M. François BLANCHARD (mandataire de Mme Lucile VALLET).</p>
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	Commission Démocratie, citoyenneté et fonctionnement institutionnel
------------------------------------	---

Service référent	Direction générale des services Mission Transversale stratégique Pilotage - Innovation - Modernisation - Évaluation
------------------	--

L'année 2022 a montré à de nombreuses occasions à quel point le changement climatique est déjà là : canicules à répétition, sécheresse dès le printemps jusqu'au début de l'hiver, ...

La ville de Poitiers est totalement investie dans une démarche de développement durable et elle en rend compte, chaque année, dans le rapport obligatoire dédié à cette thématique transversale et globalisante.

En effet, sur le plan juridique, dans la continuité de la Charte de l'environnement intégrée dans la Constitution en 2004, l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 (dite loi Grenelle II) portant engagement national pour l'environnement prescrit aux collectivités territoriales et aux Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport est présenté par l'exécutif de la collectivité préalablement aux débats sur le projet de budget. Le décret du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales en précise la structure.

Le rapport est organisé selon les cinq finalités dans lesquelles les réalisations se répartissent :

- 1) atténuer et s'adapter au changement climatique
- 2) favoriser la biodiversité et garantir le droit à la nature
- 3) agir pour les droits fondamentaux et l'épanouissement
- 4) prendre soin et inventer de nouvelles solidarités
- 5) soutenir une consommation locale plus responsable.

D'année en année, le document s'étoffe. Cette année, les actions sont présentées sous forme de fiche. Le rapport intègre de plus en plus les Objectifs du développement durable (ODD). Ainsi, les fiches actions se rattachent à un ODD principal.

Sa portée stratégique se confirme tandis que sa portée évaluative est appelée à se renforcer.

La loi ne prévoit pas que la présentation du rapport donne lieu à un débat ou à un vote. Toutefois, afin d'attester de la présentation effective du rapport à l'organe délibérant de la collectivité, il convient que cette présentation fasse l'objet d'une délibération spécifique de l'organe délibérant, qui permet d'attester de son existence et de sa présentation.

**Après examen de ce dossier, il vous est proposé de prendre acte de la présentation effective du rapport de développement durable 2022 de la ville de Poitiers préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2023.**

La Maire,

Le Secrétaire,

Mme Léonore MONCOND'HUY

Vincent GATEL



Affichée le	6 février 2023	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	6 février 2023
Date de réception en préfecture	6 février 2023	Identifiant de télétransmission	086-218601946-20230130-169835-DE-1-1
Nomenclature Préfecture	9.1	Autres domaines de compétences des communes	